



La Rentrée Solidaire

avec les enfants
du Congo (RDC)

www.rentreesolidaire.org

Règlement du concours : « la Rentrée Solidaire en République Démocratique du Congo – concours pédagogique »

Article 1 : l'organisateur

Solidarité Laïque, association loi 1901 de solidarité, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'éducation nationale français et le Ministère de la Jeunesse, 22, rue Corvisart 75013 Paris, organise un concours international pédagogique destiné aux éducateurs.

Article 2 : objet du concours

Le concours a pour objet de faire élire par un jury le « meilleur **outil pédagogique** » conçu en lien avec l'opération « **la Rentrée Solidaire en République Démocratique du Congo** ».

Article 3 : modalités de participation

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le concours est gratuit et ouvert aux « pédagogues » (instituteurs, professeurs, animateurs, étudiants) du monde entier.

Ces derniers peuvent présenter tout type d'outil pédagogique en lien avec la République Démocratique du Congo:

- une fiche pédagogique
- une activité de classe
- un jeu
- un projet



S'ils le souhaitent, les participants peuvent utiliser comme supports les outils produits par Solidarité laïque :

- le poster de la Rentrée Solidaire

(<https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2019/08/Poster-p%C3%A9dagogique-Une-journ%C3%A9e-%C3%A0-l%C3%A9cole-au-Congo.pdf>)

- le film de la rentrée solidaire (dans son intégralité ou en utilisant des extraits)

(<https://www.solidarite-laique.org/informe/video-une-journee-a-lecole-au-congo-rdc/>)

- Et les documents ressources complémentaires

(<http://www.rentreesolidaire.org/documents-pedagogiques/>)

Pour participer, chaque éducateur devra envoyer son projet par courriel à cmignot@solidarite-laique.org avant le 15 décembre 2019.

Le document envoyé devra comporter les informations suivantes : NOM DU PAYS / NOM DU PROFESSEUR / NIVEAU DE CLASSE.

Le participant au concours devra par ailleurs remplir les informations suivantes :

Présentation de l'activité :

→ *Objectifs pédagogiques visés*

→ *Matériel requis*

→ *Modalités pratiques (durée de l'activité et organisation des élèves en classe)*

→ *Déroulement de l'activité (présentation des étapes)*

Article 4 : critères de sélection des œuvres et propositions

Le jury prendra en compte :

- la créativité

- l'efficacité de l'outil pédagogique, notamment par rapport au niveau à laquelle elle est destinée

- la pertinence de l'utilisation d'une ressource liée à la République Démocratique du Congo

- la facilité de mise en œuvre de l'activité pédagogique

Article 5 : dates du concours

Le concours se déroule jusqu'au 15 décembre 2019, 23h59, heure de Paris.



Les résultats seront annoncés le 20 décembre sur la page Facebook de Solidarité Laïque (<https://www.facebook.com/solidarite.laique>) ainsi que sur le site de la Rentrée Solidaire (www.rentreesolidaire.org)

Les lauréats seront contactés par courrier électronique.

Article 6 : garanties de protection de l'oeuvre

Tout candidat garantit que sa contribution est originale, inédite, et qu'il dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur et des droits voisins) attachés à cette contribution aux fins de participer au concours. Il déclare que la contribution ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette Contribution. Notamment, le participant garantit que dans l'hypothèse où il aurait utilisé des extraits d'oeuvres existantes, il a obtenu l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation. Tout candidat accepte que sa production apparaisse et soit exploitée sur le site Internet des partenaires du concours.

Par ailleurs, tout candidat garantit que dans l'hypothèse où une personne serait représentée sur une photographie ou une vidéo, il a obtenu l'accord préalable de la personne.

Tous propos à caractère diffamatoire ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque sont éliminatoires.

Article 7 : composition du jury

Le jury sera composé de professionnels de l'éducation et de l'animation, de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité .

Article 8 : la dotation

Les candidats ayant proposé les 10 meilleurs outils pédagogiques recevront chacun une mallette pédagogique constituée d'ouvrages (albums jeunesse, romans et DVD en lien avec la République Démocratique du Congo et avec la citoyenneté mondiale).

Exemples d'outils contenus dans la mallette destinée aux enseignants du primaire (non exhaustif) :



A noter : la participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

